



Nous savons acheté une maison en 2011 avec un véranda qui date de

Par **misstigri77**, le **20/02/2016** à **21:18**

Bonjour Madame, Monsieur,
En mai 2011 nous avons acheté une maison en plain pied, sa construction date de 1978; L'ancienne propriétaire a construit une véranda en 2 parties mais accolées en 1979.
La partie que fait 11m² a été transformé en chambre par le propriétaire qui nous a vendu la maison. Cette partie j'occupe comme cabinet de soins (je suis autoentrepreneur);
Comme il y a une fenêtre (0,68 X 2m) qu'on peut pas ouvrir et dotée d'une feuille occultant ; Mon futur voisin veut construire un mur contre la fenêtre de 2m de haut ,ceci enlevant la luminosité de la pièce.
Que puis-je faire
Merci de votre réponse
Cordialement
Misstigri77

Par **cocotte1003**, le **21/02/2016** à **01:26**

Bonjour, allez en mairie voir le PLU de votre commune pour voir la distance imposée,
cordialement

Par **morobar**, le **21/02/2016** à **07:09**

Bonjour,
Le problème réside dans l'accumulation des irrégularités concernant cette véranda transformée en chambre.
En effet il n'est pas possible de pratiquer une ouverture avec de ce fait une vue directe sur l'héritage voisin.
Reste alors l'éventuelle prescription trentenaire à démontrer, encore que cela n'empêchera pas le voisin de déposer un recours contre un

trouble anormal de voisinage, en l'espèce bâtir chez lui.